



Lac-Échemin

Demande de dérogation mineure

Avis public de consultation

Est par le présent donné par le soussigné Patrick Lachance, directeur général et greffier-trésorier, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Échemin, le mardi 4 juillet 2023, à 19 h, à la salle de délibérations du Conseil, au 208, 2^e Avenue, à Lac-Échemin.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante portant le numéro 2023-155:

Nature et effets : Cette demande a pour effet de permettre l'ajout d'un panneau-réclame en bordure de la route 277 à une distance de 250 mètres d'un autre panneau lorsque la norme à l'article 12.2.4.1 du règlement de zonage numéro 62-2006 demande de respecter une distance de 500 mètres entre chaque panneau.

Identification du site concerné : Sur le lot numéro 4 341 756, zone 68-A, à Lac-Échemin.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de la séance ordinaire du 4 juillet 2023, à 19 h.

Donné à Lac-Échemin, le 19^e jour de juin 2023.

Le directeur général et greffier-trésorier,

Patrick Lachance

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET AFFICHAGE

Je, soussigné, Patrick Lachance, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-Échemin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-annexé sur le site internet de la municipalité en conformité avec le règlement numéro 174-2018 et en affichant une copie de cet avis dans le hall de l'Édifice municipal, au 208, 2^e Avenue, à Lac-Échemin, le 19^e jour de juin 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 19^e jour de juin 2023.

Le directeur général et greffier-trésorier,

Patrick Lachance